Municipalité du
Village de Roxton Falls
26, rue du Marché
Roxton Falls, Québec, J0H 1E0
Tél. : (450) 548-5790
Fax : (450) 548-5881
Courriel : roxton@roxtonfalls.ca

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2019

Citoyennes et citoyens de Roxton Falls,

Tel que requis à l'article176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je dépose ici le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour l'exercice financier 2019. Une copie de ce rapport est distribuée gratuitement à toutes les portes de la Municipalité, en conformité avec les modalités de distribution déterminées spécifiquement par le conseil municipal lors de la séance de conseil du 1er juin 2020. Ce rapport, ainsi que le rapport financier 2019 complet, seront disponibles sur le site internet de la Municipalité au www.roxtonfalls.ca.

Rapport financier 2019

Selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, avec un budget adopté et équilibré au montant de 1 357 000$, l'exercice financier s'est terminé avec un surplus de 91 074$, principalement en raison de la vente de terrains dans le développement domiciliaire de la rue des Pins et des Lilas, appartenant à la Municipalité, totalisant une somme de 78 505$.

Le surplus accumulé libre se situe à un montant de 116 560$. Notons qu'un montant de 41 990$ a été affecté au budget 2020, en regard avec le remplacement du système de chauffage et l'achat de mobilier pour le centre communautaire et un montant de 17 990$ est affecté à la réserve pour remboursement de la dette sur le développement domiciliaire. Le fonds de roulement de la Municipalité totalise un montant de 128 975$ (sur un montant possible de 175 000$). Aussi, mentionnons qu'un montant de 152 000$ (montant total des ventes de terrains au moment du refinancement) a été appliqué contre la dette à long terme créée lors de la réalisation du développement domiciliaire, lors du refinancement complété en septembre 2019. Le solde de cet emprunt se situe maintenant à 273 600$. Une réserve financière pour la vidange des étangs se situe quant à elle à un montant de 28 581$, laquelle réserve sert exclusivement aux besoins entourant la vidange des étangs d'épuration des eaux usées.

En ce qui concerne les immobilisations réalisées en 2019, elles totalisent 116 280 $, réparties comme suit :

- Administration générale : 2 310$, pour l'achat d'une génératrice pour l'hôtel de ville
- Transport routier : 93 070$ pour remplacement du réseau d'éclairage au DEL et pour une étude visant le remplacement d'une section de trottoir sur la rue Notre-Dame
- Hygiène du milieu : 20 900$, pour le remplacement du panneau électrique du poste de pompage de la rue Duchaineau et une étude visant le remplacement du réservoir de coagulant.

Pour ce qui est de la dette à long terme, une somme de 213 965$ a été affectée à son remboursement et elle se situe, au 31 décembre 2019, à un montant de 1 175 900$, dont 354 028$ est à la charge du Gouvernement du Québec, dans le cadre d'une subvention accordée pour la réfection de la rue de la Rivière en 2017.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par la firme de vérificateur externe FBL S.E.N.C.R.L, société de comptables professionnels agréés et le rapport de l'auditeur indépendant devrait être déposé en séance publique du mois de juillet, de même que le document intitulé *« Rapport financier 2019 consolidé - Exercice terminé le 31 décembre »*. Le dépôt est retardé en raison de la crise sanitaire actuelle qui cause des retards dans les opérations.

Traitement des élus municipaux

Tel que requis par la loi sur le traitement des élus municipaux, voici le traitement des élus municipaux. À la municipalité, je reçois un traitement annuel de 22 344$, dont 14 867$ à titre de salaire et 7 477$ en allocation de dépenses. Les conseillers reçoivent quant à eux un traitement annuel de 5 861$, soit 3 907$ en salaire et 1 954$ en allocation de dépenses. La seule rémunération supplémentaire prévue pour un élu municipal est celle versée par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, au montant annuel de 819$ en salaire et 409$ en allocation de dépenses, pour l'année 2019. À la MRC, à titre de maire et de préfet, j'ai reçu 25 013$ en salaire et 9 334$ en allocation de dépenses en 2019.

Jean-Marie Laplante
Maire